



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE
L'ORNE

DEPARTEMENT DE L'ORNE

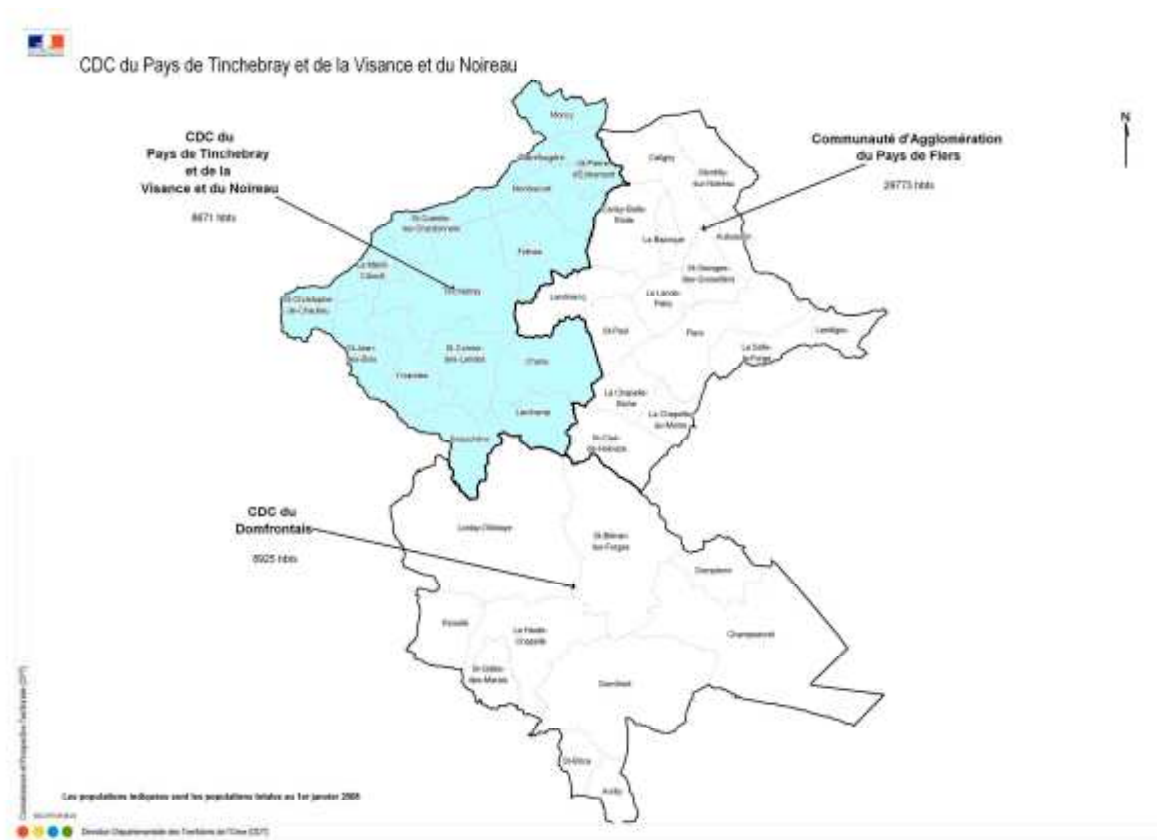
SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Document annexé à l'arrêté préfectoral n°1111-11-00081

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TINCHEBRAY et
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VISANCE ET DU NOIREAU**
15 communes - 8 671 habitants

Le projet de schéma prévoyait le rapprochement des deux communautés de communes permettant de mettre fin à la discontinuité territoriale formée par les communes de Moncy et de Clairefougères, séparées actuellement des autres communes de la CDC du Pays de Tinchebray par la commune de Montsecret qui appartient à la CDC de La Visance et du Noireau.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FLERS (CAPF) et COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE VARENNE ET DU HOULME

25 communes - 37 570 habitants

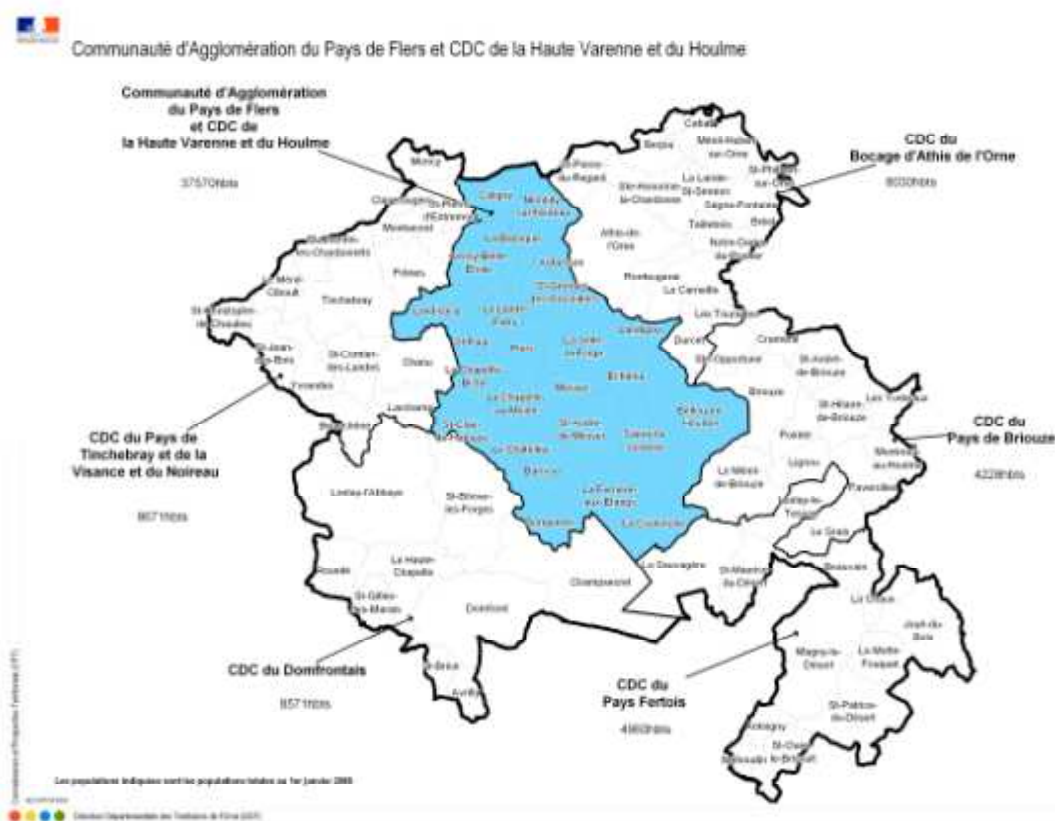
Le projet de schéma prévoyait le rattachement de la commune de Landisacq (777 habitants) à la CAPF (28 996 habitants) notamment par le fait qu'elle appartient au bassin de vie de Flers et qu'elle dispose sur son territoire d'une partie du barrage de la Visance qui constitue une réserve d'eau destinée à alimenter la communauté d'agglomération. Ce barrage qui est actuellement en cours de reconstruction, est propriété de la CAPF. L'intégration de la commune de Landisacq dans la communauté d'agglomération nouvellement créée est donc cohérente sur le plan de la gestion de la ressource en eau.

Pour la Communauté de communes de la Haute Varenne et du Houleme, le projet prévoyait le retrait de la commune de Dompierre du fait qu'elle est liée à la commune de Champsecret (appartenant à la CdC du Domfrontais) par plusieurs syndicats.

Les discussions postérieures à ce projet de schéma ont évolué vers un projet de fusion de la CAPF et de la CdC de la Haute Varenne et du Houleme.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, consiste à fusionner la CAPF et la CdC de la Haute Varenne et du Houleme et à maintenir la commune de Dompierre dans la CdC de la Haute Varenne et du Houleme.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.

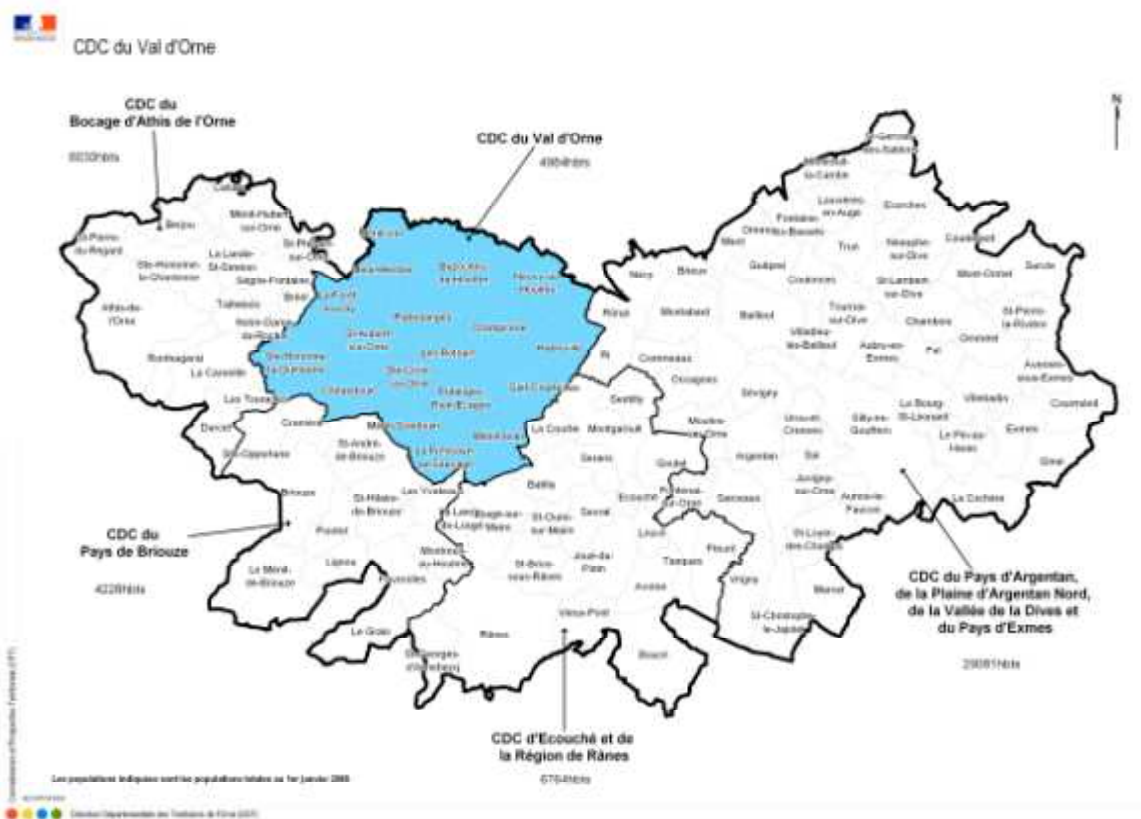


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

18 communes – 4 984 habitants

Le projet de schéma prévoyait le maintien en l'état de cette communauté de communes dans la mesure où, d'une part, sa population est très proche du seuil de 5 000 habitants et le dépasse si l'on prend en compte la population DGF 2010 (5 480 habitants) et, d'autre part, elle est organisée autour de la commune de Putanges-Pont-Ecrepin qui constitue un pôle d'attraction au sens de l'INSEE.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRIOUZE

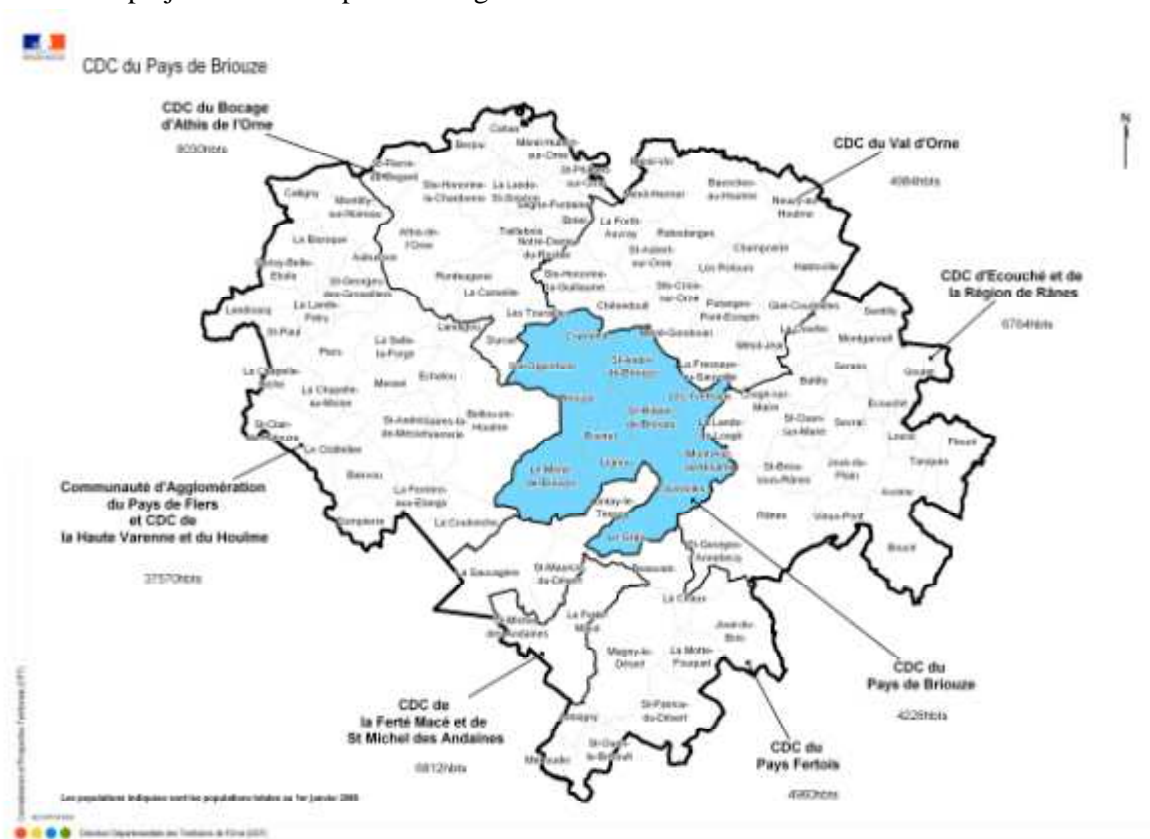
12 communes – 4 228 habitants

Le projet de schéma prévoyait l'extension de cet EPCI à fiscalité propre permettant d'intégrer Saint André de Briouze (184 habitants) et Saint Hilaire de Briouze (290 habitants) qui sont deux communes isolées, situées dans le bassin de vie de Briouze et la commune de Lonlay le Tesson (250 habitants), appartenant à la Communauté de communes du Pays Fertois et située entre les communes du Ménéil de Briouze et du Grais, membres de la CdC du Pays de Briouze.

Ce rapprochement vise à créer un territoire plus cohérent, permettant d'accroître la solidarité financière au sein de la CdC du Pays de Briouze, du fait notamment d'un potentiel fiscal en augmentation. La CDC du Pays de Briouze, qui dispose actuellement d'un CIF de 0,76, est de surcroît déjà bien intégrée. Son poids démographique reste en dessous du seuil des 5 000 habitants mais le fait qu'elle fasse l'objet d'une extension significative de périmètre justifie la dérogation.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, prévoit le retour de la commune de Lonlay le Tesson dans la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ECOUCHE et COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE RANES

21 communes - 6 764 habitants

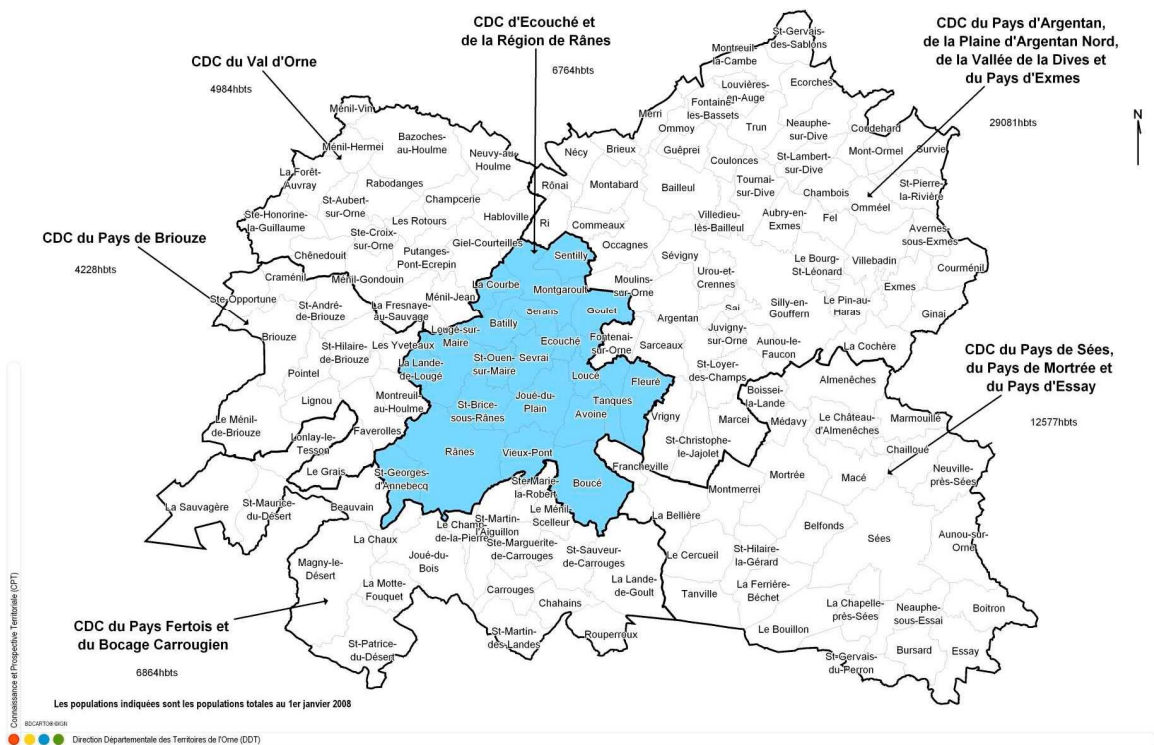
Le projet de schéma prévoyait la fusion de la Communauté de communes d'Ecouché avec la Communauté de Communes de la Région de Rânes, permettant ainsi de réunir dans un périmètre cohérent des communes situées à l'intersection des bassins de vie d'Argentan, de la Ferté-Macé et de Flers.

Ce rapprochement doit permettre à ce territoire rural de disposer de marges de manœuvre financières plus importantes pour porter des projets. Cette fusion se justifie dans la mesure où ces deux EPCI ont des problématiques similaires et des compétences proches. De plus, la Communauté de Communes de la Région de Rânes est une CdC très rurale de 6 communes et ne comptant que 2 046 habitants.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



CDC d'Ecouché et de la Région de Rânes



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D' ARGENTAN, DE LA PLAINE D' ARGENTAN NORD, DE LA VALLEE DE LA DIVES et DU PAYS D' EXMES

47 communes - 28 629 habitants

Le projet de schéma prévoyait la fusion de ces 4 communautés de communes afin de réunir les communes du bassin de vie d'Argentan.

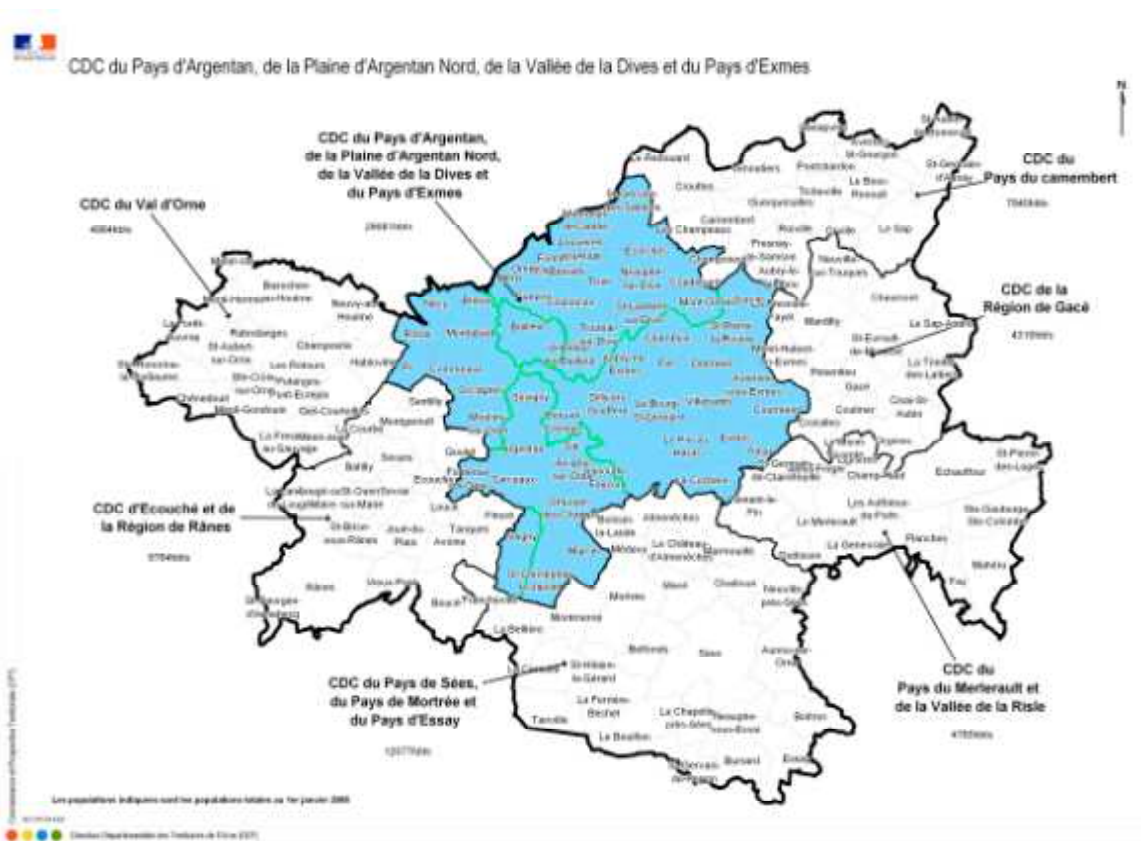
Le principe consiste à donner au territoire d'Argentan une assise territoriale plus importante permettant de porter des projets de plus grande ampleur. Le développement de l'activité liée à l'A 88 et la perspective d'un projet ambitieux autour du haras du Pin justifient notamment le rapprochement des CdC du Pays d'Argentan, de la Plaine d'Argentan Nord, de la Vallée de la Dives et du Pays d'Exmes.

L'ensemble ainsi constitué doit favoriser l'accroissement de la solidarité financière entre les communes et permettre au territoire argentanais de poursuivre son développement au profit et avec le concours de l'ensemble de ces membres.

L'adhésion de Vrigny (341 habitants) à la CDC du Pays d'Argentan s'explique par sa très grande proximité géographique avec la commune d'Argentan.

Les communes de Saint-Gervais-des-Sablons (68 habitants), Ecorches (103 habitants), Neauphe-sur-Dives (139 habitants), Coudehard (84 habitants) et Mont-Ormel (58 habitants) resteront dans la CdC nouvellement créée.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011, après lecture de la déclaration de l'Association des Maires de l'Orne.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GACE

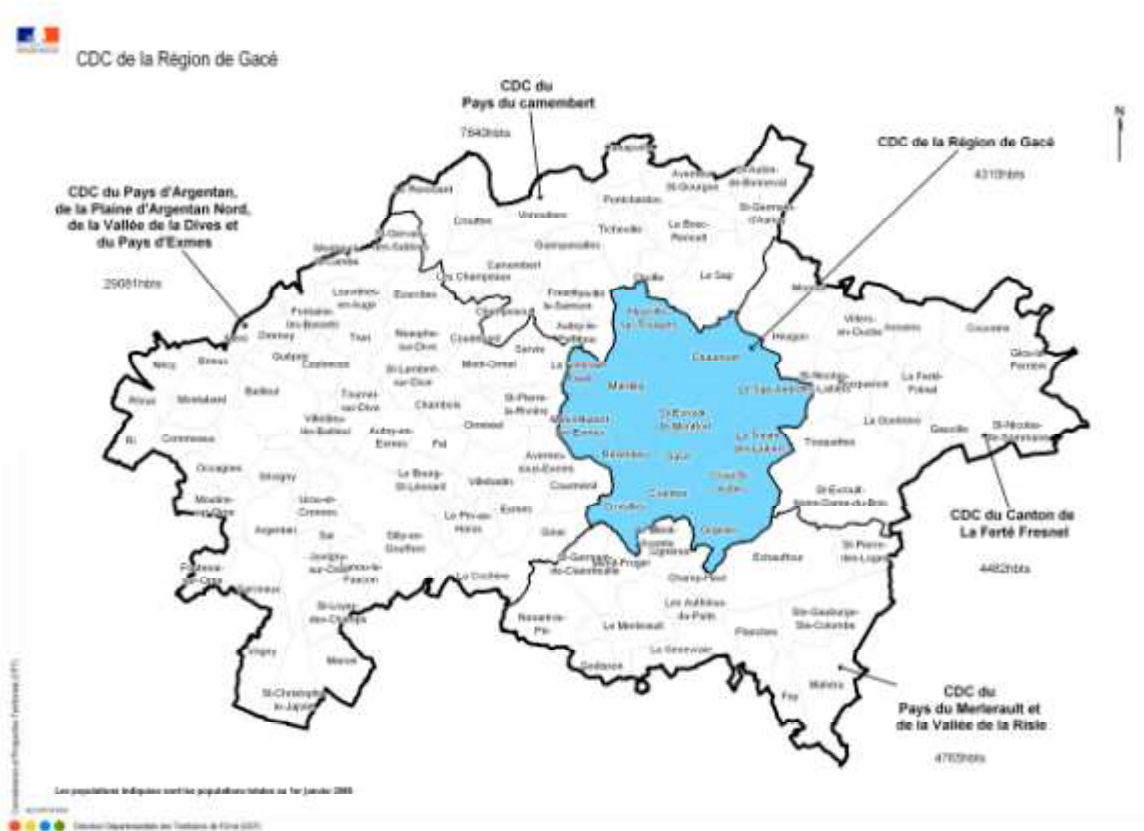
14 communes - 4 310 habitants

Le projet de schéma prévoyait le maintien en l'état de cette communauté de communes.

Bien que sa population se situe en dessous du seuil fixé par la loi, elle s'en rapproche cependant si l'on prend en compte la population DGF 2010, à savoir 4 742 habitants. Par ailleurs, la plupart des communes concernées atteste des densités de population parmi les plus faibles du département.

Cette CDC constitue un territoire rural cohérent dont toutes les communes appartiennent au bassin de vie de Gacé. Le territoire ainsi constitué a pris en charge son développement sur le plan économique et a tiré profit de l'A28.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU MERLERAULT et COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA RISLE

16 communes - 4 765 habitants

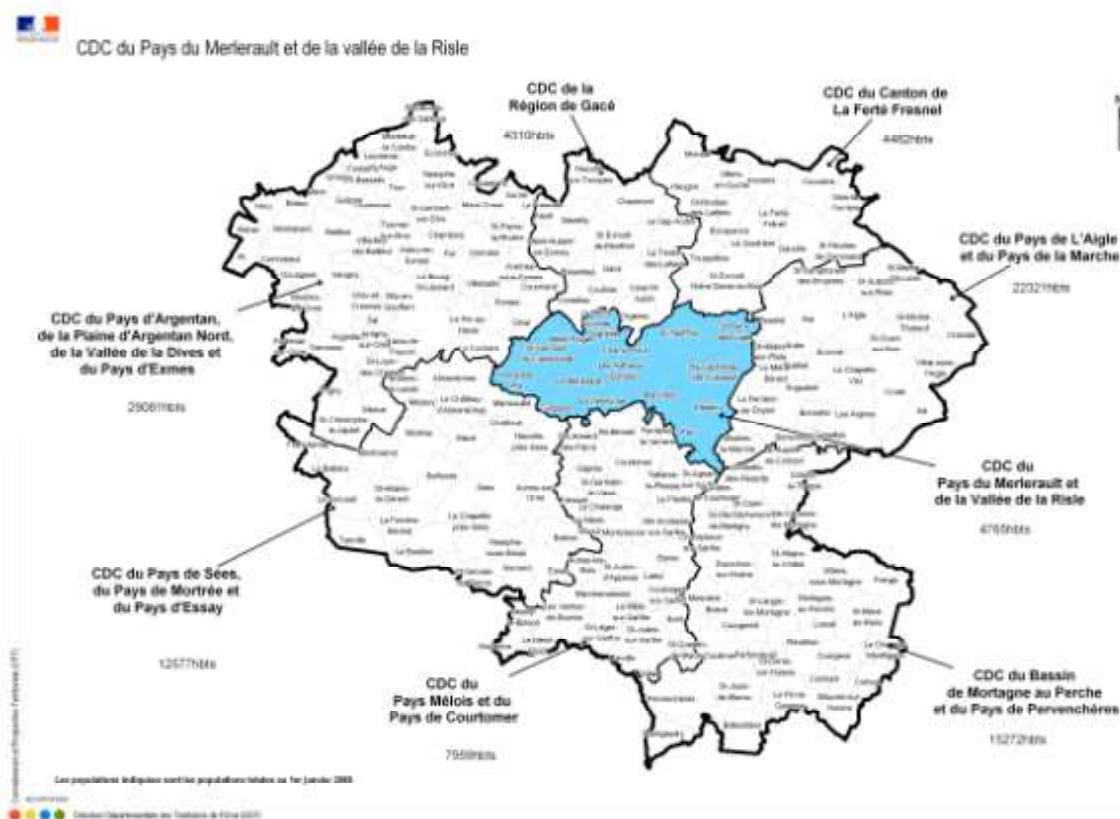
Le projet proposait la fusion de la CDC du Pays du Merlerault et de la CDC de la Vallée de la Risle ainsi que l'intégration de la communes isolée de La Genevaie et de celle de Godisson, pour une population de 4 436 habitants (4 969 habitants si l'on prend en compte la population DGF).

Bien que n'atteignant pas le seuil des 5 000 habitants, la CdC nouvellement créée s'inscrit néanmoins dans le cadre de la loi en permettant le rapprochement de deux CDC rurales se trouvant dans les bassins de vie de Gacé, d'Argentan et de l'Aigle, ainsi que l'intégration d'une commune isolée, celle de La Genevaie (106 habitants) et de Godisson (112 habitants) appartenant actuellement à la CDC du Pays du Courtomer, toutes deux liées au pôle du Merlerault.

Cette fusion constituera par ailleurs un territoire rural cohérent assurant le maintien de services et la mise en commun de moyens permettant son développement.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, consiste à intégrer les communes de Fay (63 habitants) et Mahéru (266 habitants), membres actuels de la Communauté de Communes du Pays de la Marche.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOMFRONTAIS

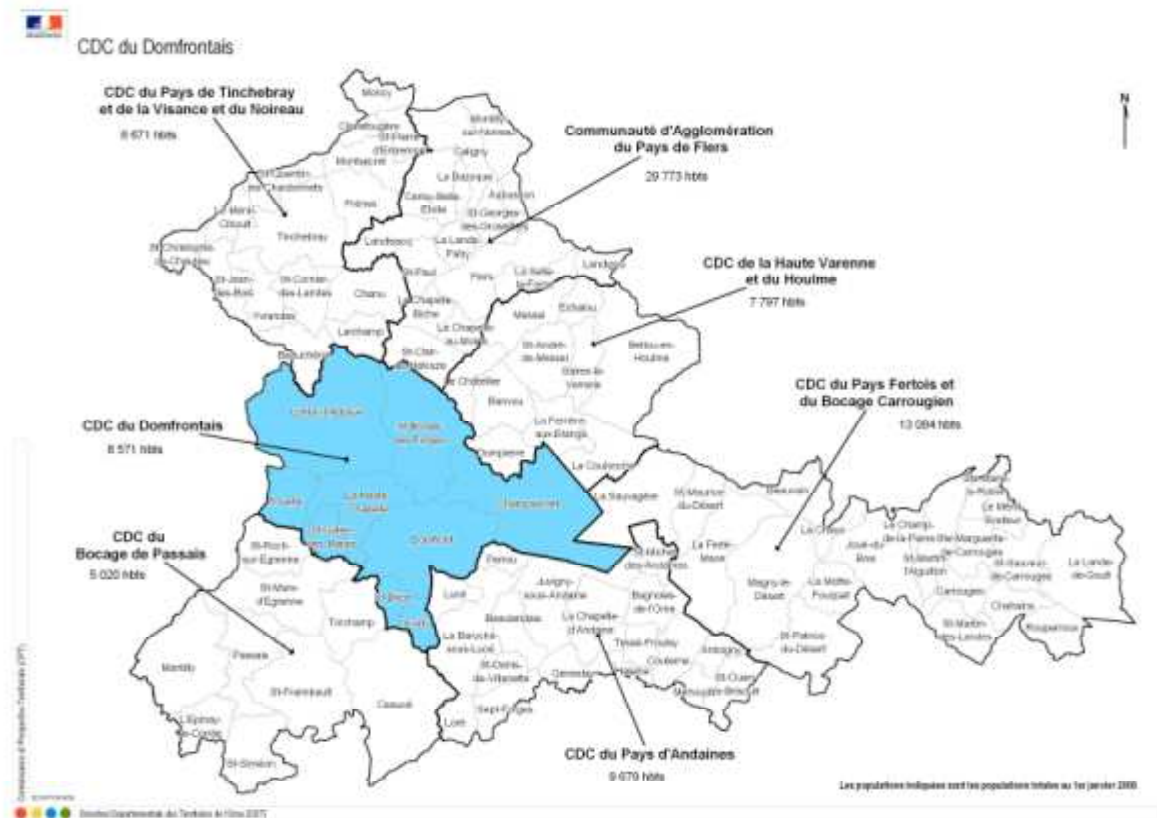
9 communes - 8571 habitants

Le projet de schéma prévoyait le retrait de la commune de Céaucé pour adhérer à la Communauté de communes du Bocage de Passais et le rattachement de la commune de Dompierre, membre de la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houleme.

Il s'agit d'un territoire cohérent qui dispose, grâce à la ville de Domfront, d'un potentiel pour maintenir ses services et assurer son développement.

La commune de Céaucé (1254 habitants) rejoindra la CDC du Bocage de Passais.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, prévoit le maintien de la commune de Dompierre dans la CDC de la Haute Varenne et du Houleme.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANDAINE

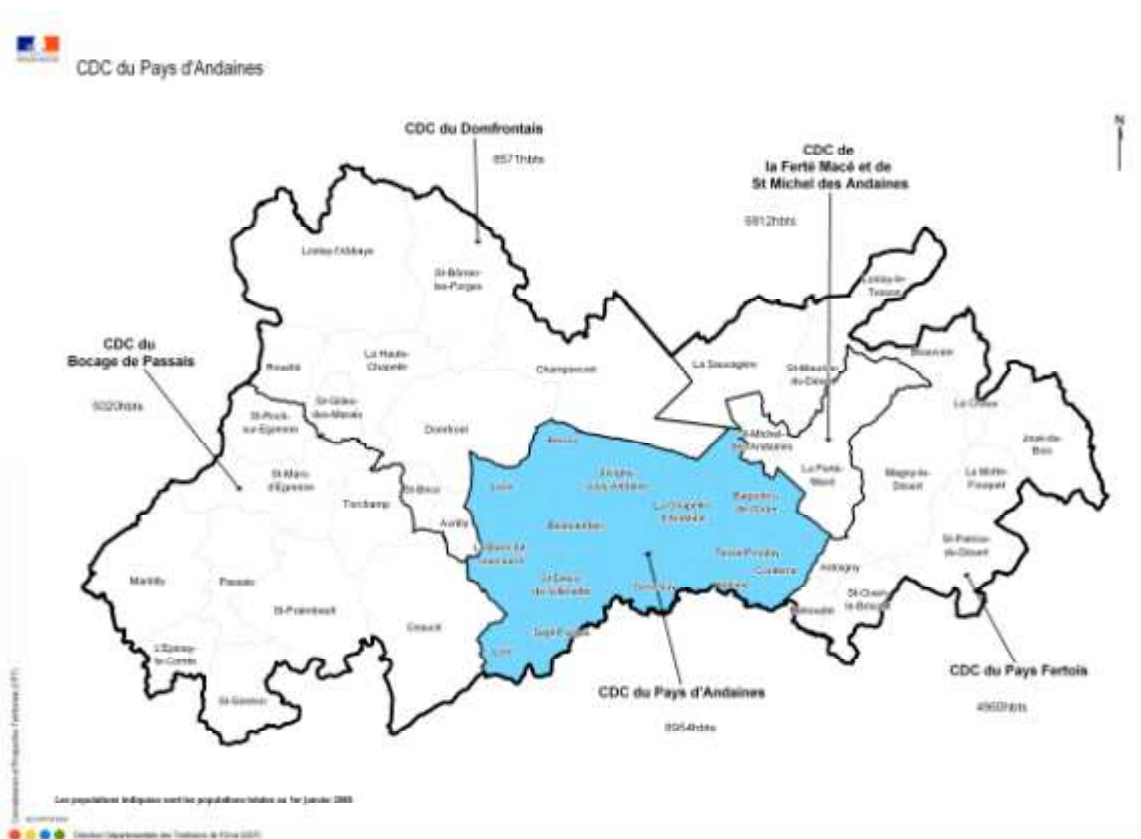
14 communes - 8 954 habitants

Le projet de schéma prévoyait l'extension de la Communauté de Communes du Pays d'Andaine par l'intégration de la commune isolée de Bagnoles de l'Orne (2561 habitants), qui dispose d'un potentiel fiscal élevé, ainsi que des communes de Saint Michel des Andaines (342 habitants), Couterne (1035 habitants), Antoigny (122 habitants), Méhoudin (112 habitants), Saint Ouen le Brisoult (149 habitants), qui appartiennent actuellement à la CdC du Pays Fertois, permettra à ce territoire de former un ensemble disposant des moyens de son développement.

Il est à noter que les communes d'Antoigny, Méhoudin et Saint Ouen le Brisoult sont liées à celle de Couterne sur le plan scolaire, ce qui conduit à les maintenir ensemble dans le cadre d'un travail commun au sein de la CDC.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, prévoit le maintien des communes d'Antoigny, Méhoudin et Saint Ouen le Brisoult dans la CdC du Pays Fertois.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FERTE MACE et DE SAINT MICHEL DES ANDAINES

2 communes - 6812 habitants

Le projet de schéma prévoyait que la commune de La Ferté Macé intègre la Communauté de Communes du Pays Fertois et la commune de Saint Michel des Andaines adhère à la Communauté de Communes du Pays d'Andaine.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, permet de respecter le cadre de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, à savoir la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales, la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre qui doivent normalement regrouper au minimum 5 000 habitants, l'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière.

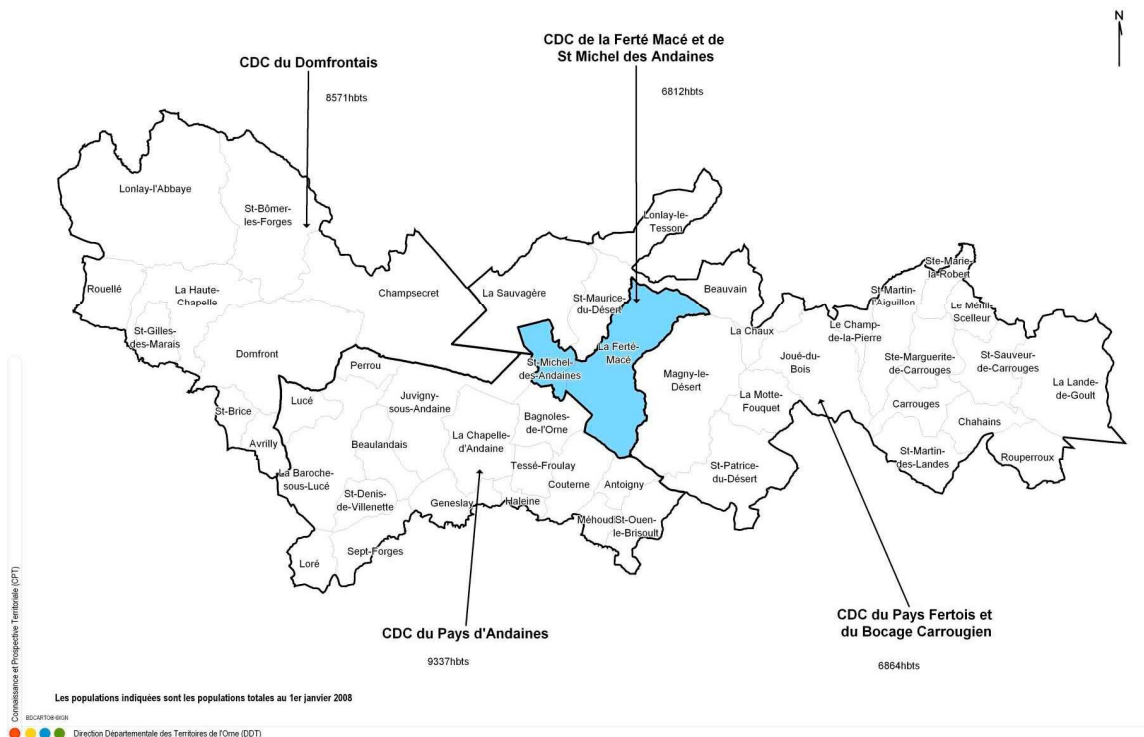
La commune de La Ferté-Macé ne pouvant rester isolée, la CdC nouvellement créée permettra de regrouper deux communes appartenant au bassin de vie de La Ferté-Macé.

Un rapprochement de cette CdC avec la CdC du Pays d'Andaines pourra être envisagé dans les années suivantes. D'ores et déjà un comité local dédié aux projets de développement commun permettra d'affirmer des perspectives. Par ailleurs, la CdC du Pays Fertois aura vocation à terme à rejoindre cet ensemble.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



CDC de la Ferté Macé et de St Michel des Andaines



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS

12 communes - 4 960 habitants

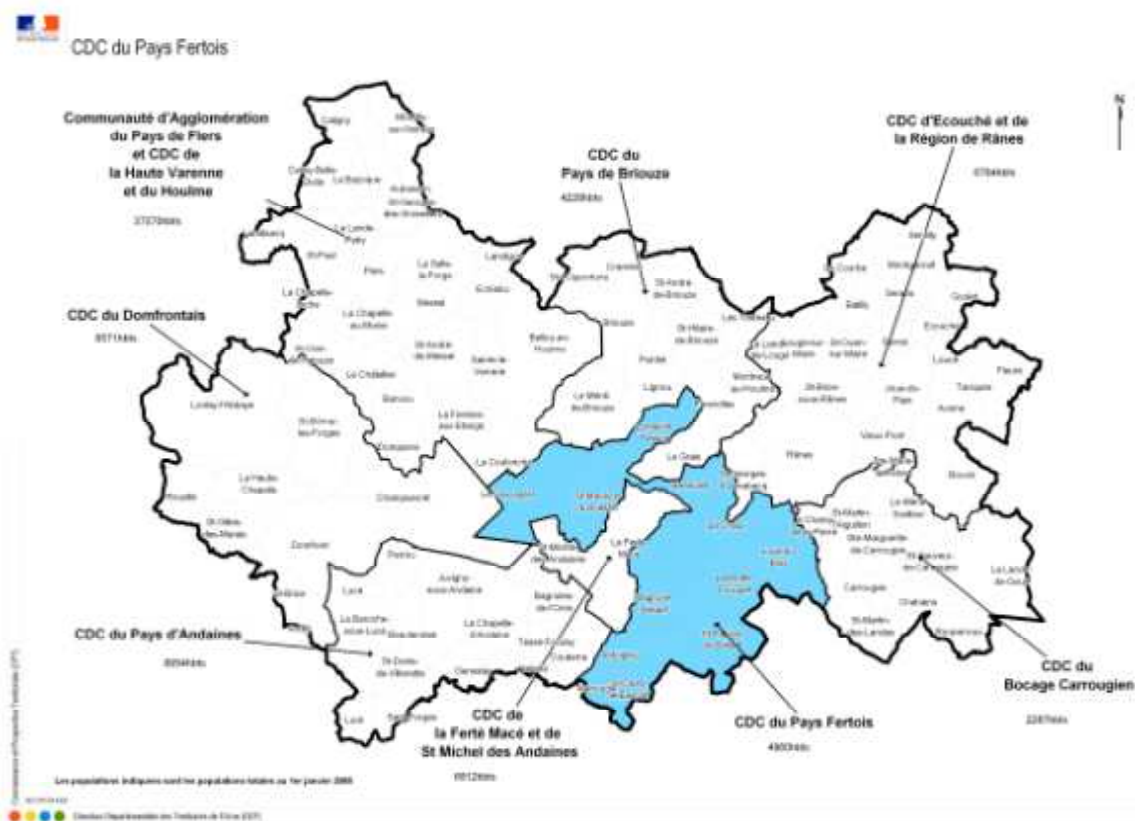
Le projet de schéma prévoyait le rapprochement d'une partie de la Communauté de communes du Pays Fertois avec une partie de la Communauté de communes du Bocage Carrougien avec l'intégration de la commune isolée de La Ferté Macé et le rattachement de la commune de Lonlay le Tesson à la Communauté de communes du Pays de Briouze.

Ce projet a évolué en fonction des discussions approfondies menées avec les élus concernés.

La CDC du Pays Fertois permettra de maintenir ensemble des communes appartenant au même bassin de vie.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, prévoit le retrait des communes de La Ferté Macé et des communes de la Communauté de communes du Bocage Carrougien et le retour des communes d'Antoigny, Méhoudin, Saint Ouen le Brisoult et Lonlay le Tesson dans la Communauté de communes du Pays Fertois.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SEES, DU PAYS DE MORTREE et DU PAYS D'ESSAY

26 communes - 12 577 habitants

Le projet de schéma proposait la fusion de la CdC du Pays de Mortrée, de la CdC du Pays de Sées et de la CdC du Pays d'Essay avec l'intégration de la commune isolée de Chailloué, de la commune de Vingt-Hanaps (membre de la CdC de l'Est Alençonnais) et sans la commune de Vrigny rejoignant la CdC du Pays d'Argentan et les communes d'Aunay les Bois et Neuilly le Bisson allant à la CdC du Pays Mélois.

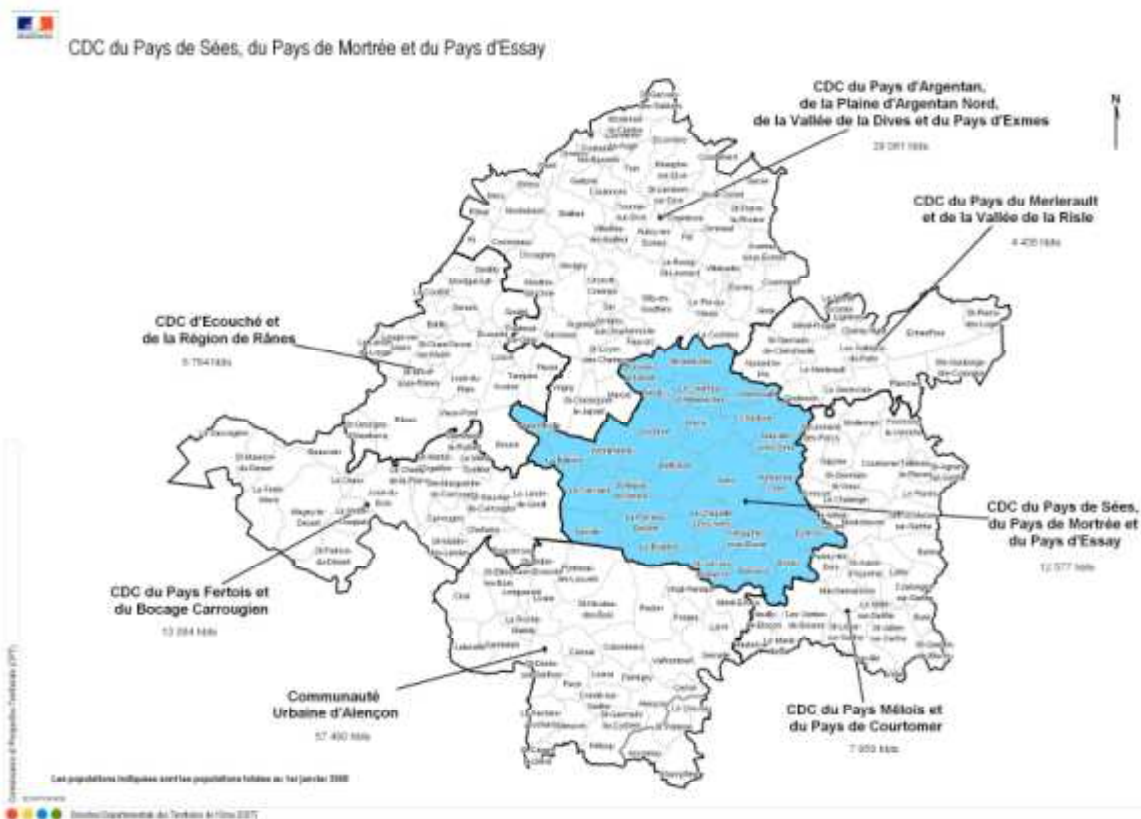
La CdC nouvellement créée permettra de réunir toutes les communes du bassin de vie de Sées tout en garantissant une cohérence territoriale dans un périmètre plus large.

La CdC du Pays de Sées, du Pays de Mortrée et du Pays d'Essay permettra notamment d'accroître la solidarité financière entre les collectivités, de doter le territoire de moyens supplémentaires pour favoriser son développement, et de renforcer sa position centrale dans le département, à la jonction des autoroutes A 28 et A 88.

La commune de Chailloué, comprenant 539 habitants ne peut rester isolée. Appartenant au bassin de vie de Sées, elle est naturellement rattachée à la CDC du Pays de Sées, du Pays de Mortrée et du Pays d'Essay. Son fort potentiel fiscal permettra également d'accroître la solidarité financière entre les collectivités territoriales.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, consiste à rattacher la commune de Vingt-Hanaps à la Communauté Urbaine d'Alençon.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU SARTHON et COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST ALENCONNAIS

35 communes - 57 490 habitants

Le projet de schéma proposait l'élargissement de la CUA par la fusion avec les CdC de l'Est Alençonnais, et de la Vallée du Sarthon et le rattachement des communes de Ciral, Saint Ellier les Bois, Longuenoë et Saint Didier sous Ecouves. La commune de Vingt-Hanaps rejoignait la Cdc du Pays de Sées et la commune d'Hauterive, la CdC du Pays Mélois.

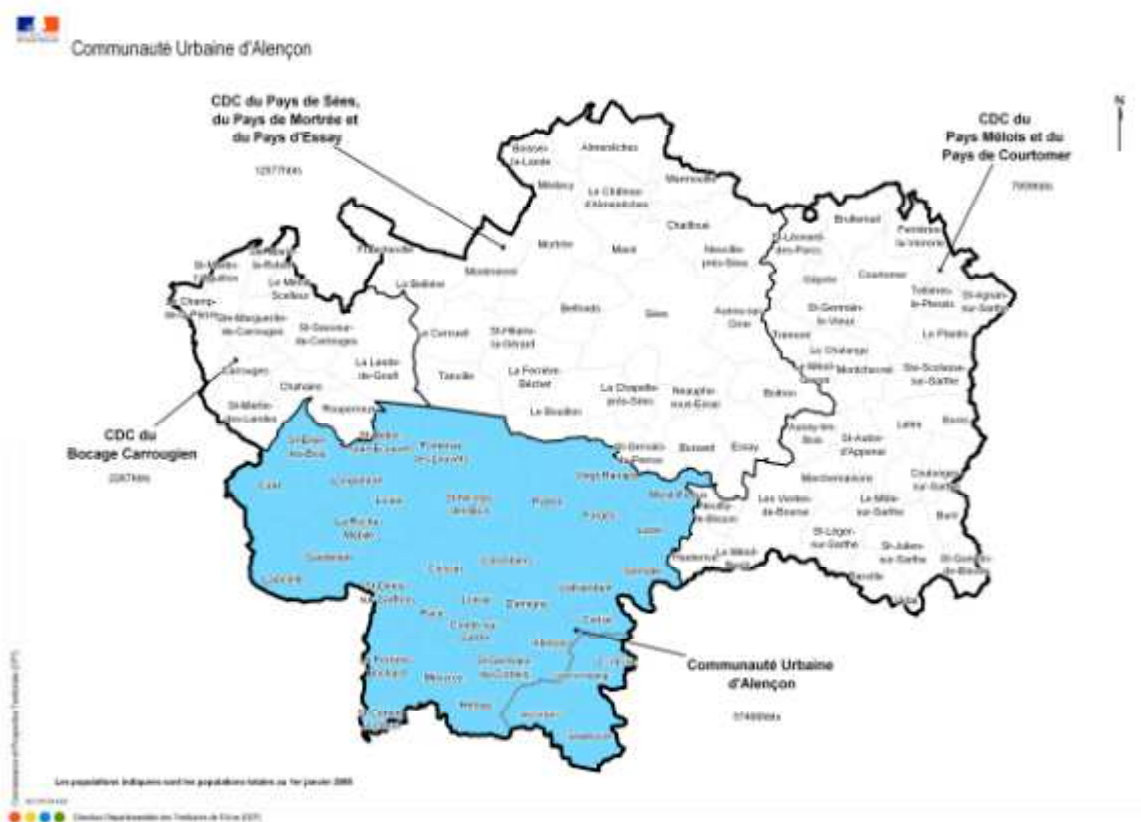
Cet élargissement de périmètre permettra à la CUA de bénéficier de moyens supplémentaires pour assurer son développement notamment économique au profit et avec le concours de l'ensemble de ses membres, et de donner une nouvelle dimension au schéma de cohérence territorial en cours d'élaboration sur son territoire.

Ce nouveau périmètre se justifie également par le fait que les actuelles CDC voisines, de la Vallée du Sarthon et de l'Est Alençonnais appelées à fusionner avec la CUA, n'atteignent pas le seuil des 5 000 habitants.

Par ailleurs, il est à noter que les communes de Ciral, Longuenoë, Saint-Didier-sous-Ecouves et Saint-Ellier-les-Bois fonctionnent ensemble sur le plan scolaire et qu'il paraît pertinent de les laisser ensemble.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, prévoit le rattachement de la commune de Vingt-Hanaps à la Communauté Urbaine d'Alençon.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE CARROUGIEN

11 communes - 2 287 habitants

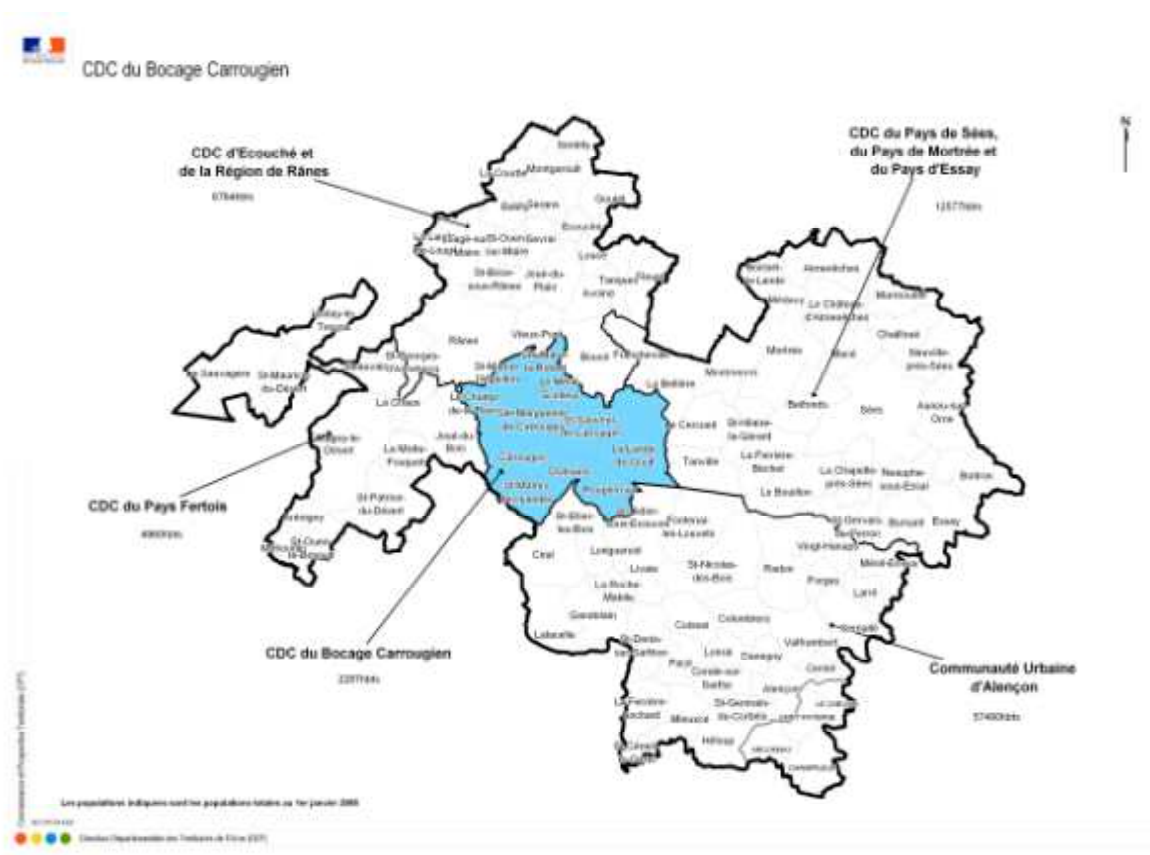
Le projet de schéma prévoyait le rapprochement d'une partie de la Communauté de communes du Bocage Carrougien avec une partie de la Communauté de communes du Pays Fertois.

Ce projet a évolué en fonction du dialogue noué avec les élus concernés.

La CdC du Bocage Carrougien permettra de maintenir ensemble des communes appartenant au même bassin de vie.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, consiste au maintien en l'état de la Communauté de communes du Bocage Carrougien sauf les 4 communes de Cirail, Longuenoë, Saint Didier sous Ecouves et Saint Ellier les Bois qui rejoignent la CUA.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011, avec une échéance maximale d'un an pour approfondir la réflexion avec la Communauté Urbaine d'Alençon.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MELOIS et DU PAYS DE COURTOMER

31 communes - 7 959 habitants

Le projet de schéma prévoyait la fusion de la CDC du Pays Mélois et de la CDC du Pays de Courtomer.

Cette fusion permettra à ce territoire rural de disposer de moyens supplémentaires pour porter son développement et maintenir ses services.

La logique qui prévaut pour le rattachement des autres communes est celui du bassin de vie et du fonctionnement des syndicats intercommunaux. Les communes de Hauterive (488 habitants), de Neuilly le Bisson (265 habitants) et Le Ménil-Broût (184 habitants) appartiennent au même regroupement pédagogique intercommunal. La commune d'Aunay-les-Bois (158 habitants), actuellement membre de la CdC du Pays d'Essay, rejoindra la CdC du Pays Mélois et du Pays de Courtomer.

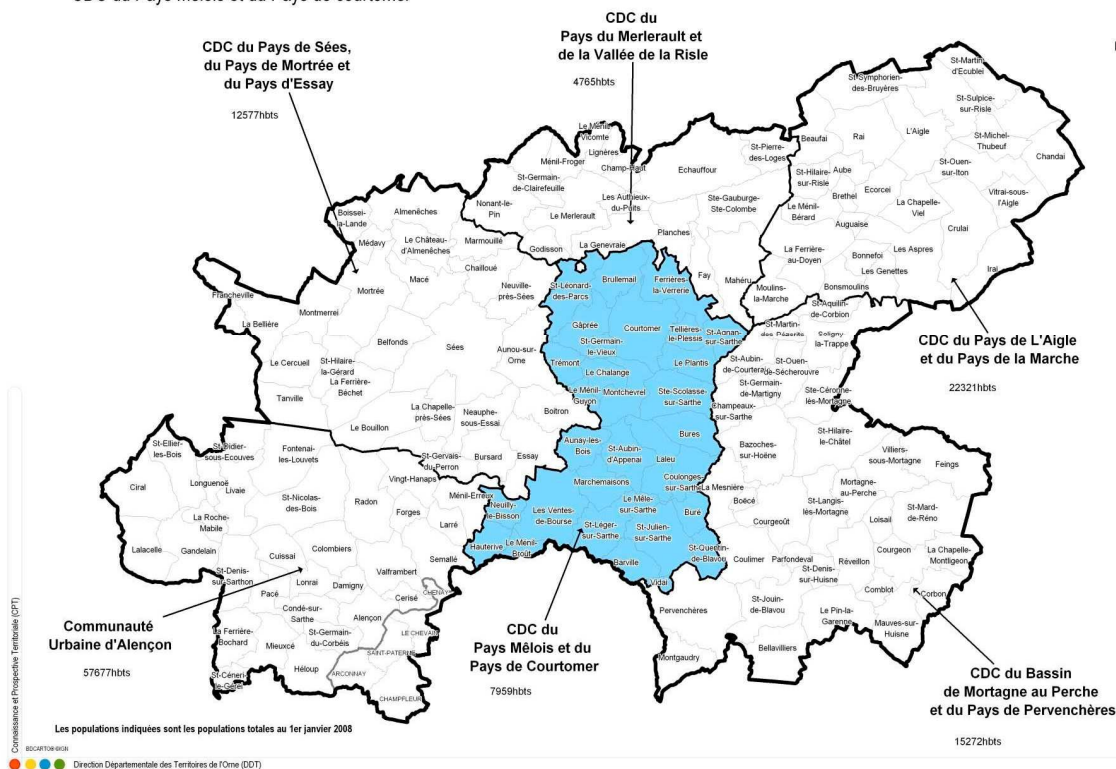
La commune de Buré (120 habitants), immédiatement voisine du Mêle-sur-Sarthe, et la commune de Saint-Quentin-de-Blavou (76 habitants) actuellement dans la CdC du Pays de Pervençères, sont rattachées à cet ensemble.

Par ailleurs, le rattachement de la commune de Godisson (112 habitants) à la CdC du Pays du Merlerault et de la Vallée de la Risle se justifie par l'attractivité exercée par la commune voisine de Merlerault.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



CDC du Pays Mélois et du Pays de courtomer



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'AIGLE et COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA MARCHÉ

25 communes - 22 321 habitants

Le projet de schéma prévoyait la fusion de la CdC du Pays de l'Aigle avec la CdC du Pays de la Marche permettant au territoire aiglon de disposer de moyens supplémentaires pour assurer son développement au profit et avec le concours de l'ensemble de ses membres.

Ce projet de fusion se justifie ainsi par le fait que :

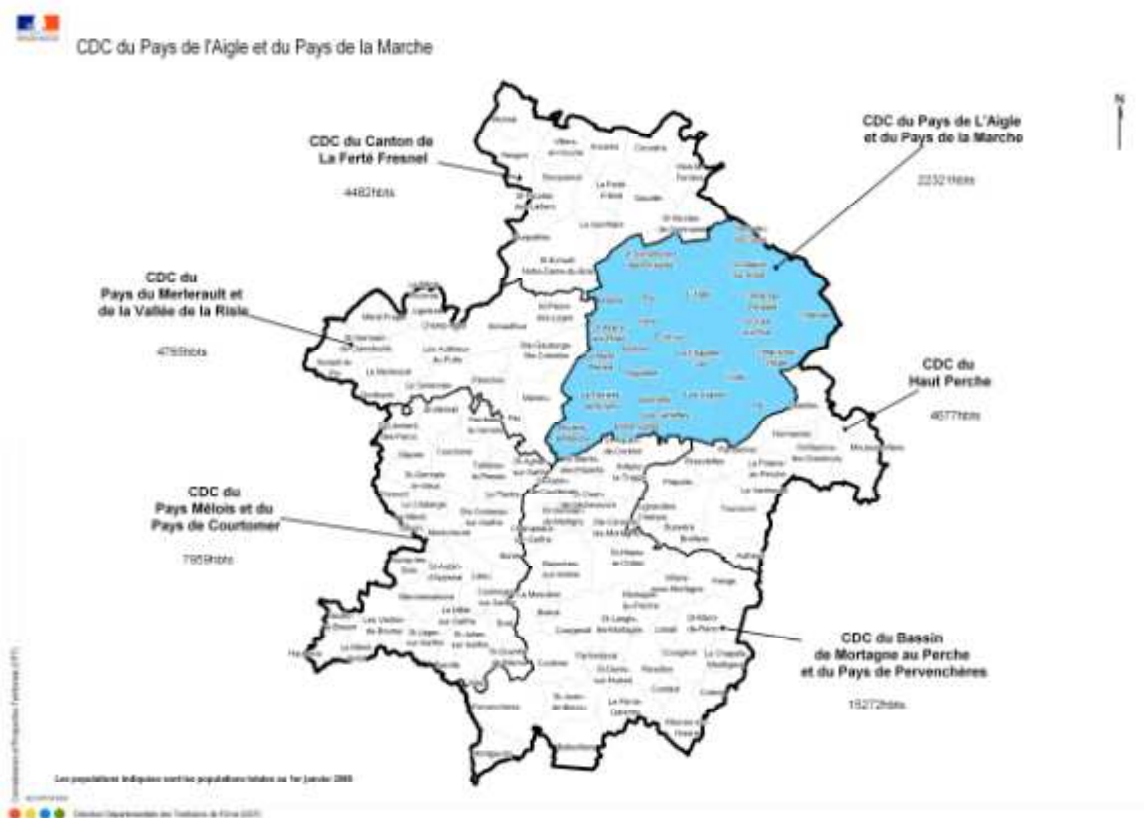
– La CdC du Pays de La Marche (13 communes) n'atteint pas le seuil de 5 000 habitants et se situe entièrement dans le bassin de vie de l'Aigle. Elle est en effet raccordée à cette ville par de multiples liens (pôle de santé, gendarmerie, trésorerie, pompiers, maison de retraite de Moulins-la-Marche annexe de l'hôpital de l'Aigle). Il paraît de surcroît pertinent de conserver ensemble la majeure partie des communes de la CdC du Pays de La Marche afin d'assurer le caractère pérenne des écoles et du collège de Moulins-la-Marche.

– La commune isolée des Aspres, qui est membre d'un SIVOS avec deux autres communes de la CDC du Pays de l'Aigle, sera intégrée dans cette ensemble.

Les communes de Saint-Aquilin-de-Corbion (72 habitants) et Saint-Martin-des-Pézerits (114 habitants), membres de la CdC du Pays de La Marche, rejoindront la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, prévoit le maintien de la commune d'Irai dans la CDC du Pays de l'Aigle et le rattachement des communes de Fay et Mahéru à la Communauté de communes du Pays du Merlerault et de la Vallée de la Risle.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PERCHE

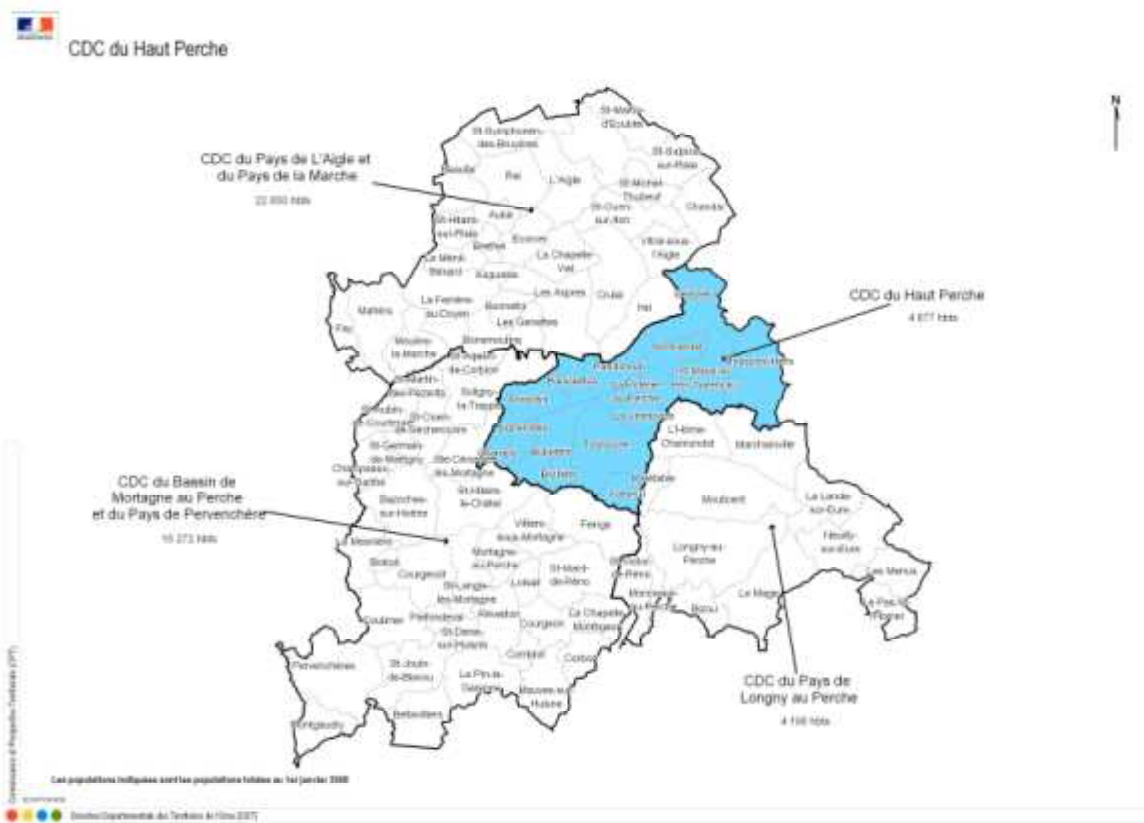
15 communes - 4 677 habitants

Le projet de schéma prévoyait l'extension de la Communauté de communes du Haut-Perche par l'intégration des trois communes isolées de Beaulieu (217 habitants), Moussonvilliers (226 habitants) et Normandel (99 habitants) favorisant l'accroissement de la solidarité financière et de la commune d'Irai, membre de la Communauté de communes du Pays de l'Aigle, et constituée en SIVOS avec Beaulieu et Normandel.

Cette Communauté de communes doit être maintenue car sa disparition conduirait à inclure dans les CdC du Pays de l'Aigle ou du Bassin de Mortagne-au-Perche des communes très éloignées de ces villes.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, prévoit le maintien de la commune d'Irai dans la CdC du Pays de l'Aigle.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MORTAGNE et DU PAYS DE PERVENCHERES

33 communes - 15 272 habitants

Le projet de schéma prévoyait un rapprochement entre une partie de la CdC du Pays de Pervençères et la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche, permettant au territoire mortagnais de se doter de moyens supplémentaires pour assurer son développement au profit et avec le concours de l'ensemble de ses membres.

Compte-tenu du fait que la CdC du Pays de Pervençères se situe à l'intersection de plusieurs bassins de vie, il est proposé de rattacher les communes de Bellavilliers (163 habitants), Montgaudry (113 habitants), Pervençères (396 habitants) et Saint-Jouin-de-Blavou (288 habitants) à la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche.

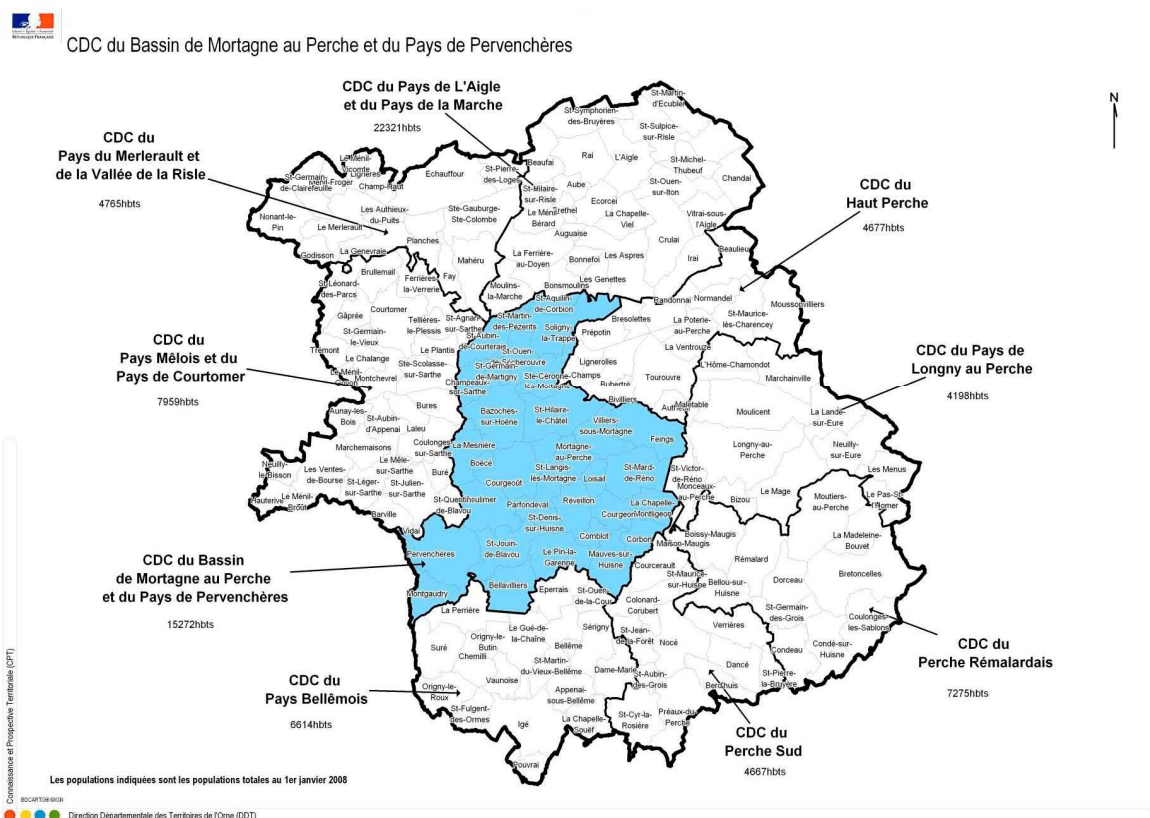
L'ensemble constitué permettra d'intégrer la commune isolée de Coulimer (292 habitants).

La commune de Saint-Quentin-de-Blavou (76 habitants) sera rattachée à la CDC du Pays Mélois et la commune de La Perrière (296 habitants) à la CDC du Pays Bellêmeois.

Par ailleurs, les communes de Saint-Aquilin-de-Corbion (72 habitants) et Saint-Martin-des-Pézerits (114 habitants), membres de la CDC du Pays de la Marche, rejoignent la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche.

La commune de Buré (120 habitants), actuellement dans la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche et voisine du Mêle-sur-Sarthe, est rattachée à la CdC du Pays Mélois.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011, après lecture de la déclaration de l'Association des Maires de l'Orne.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LONGNY AU PERCHE

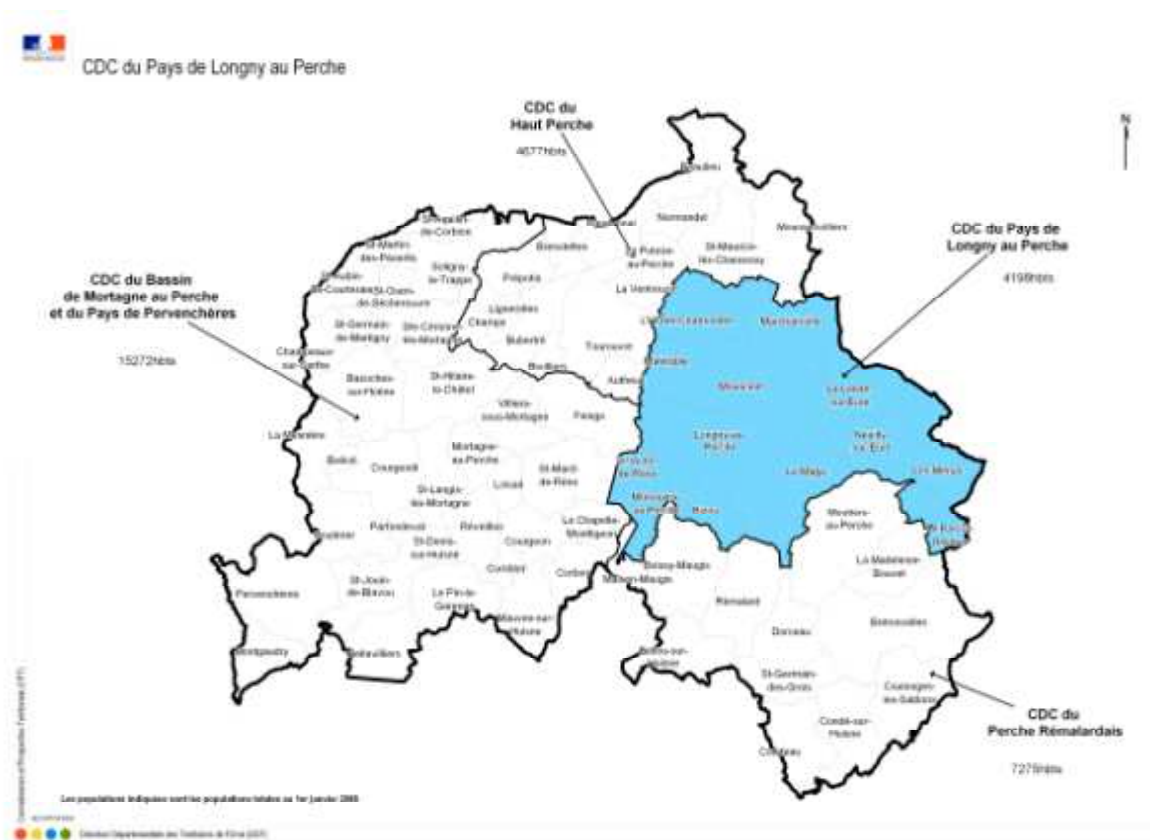
13 communes - 4 198 habitants

Le projet de schéma prévoyait le maintien en l'état de la Communauté de communes du Pays de Longny au Perche.

Si la population totale n'atteint pas le seuil des 5000 habitants (4198 habitants), elle y arrive en prenant en considération la population DGF (5035 habitants).

La CdC du Pays de Longny au Perche s'organise autour de la commune de Longny au Perche, qui constitue un pôle d'attraction au sens de l'INSEE et constitue un territoire cohérent.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEMOIS

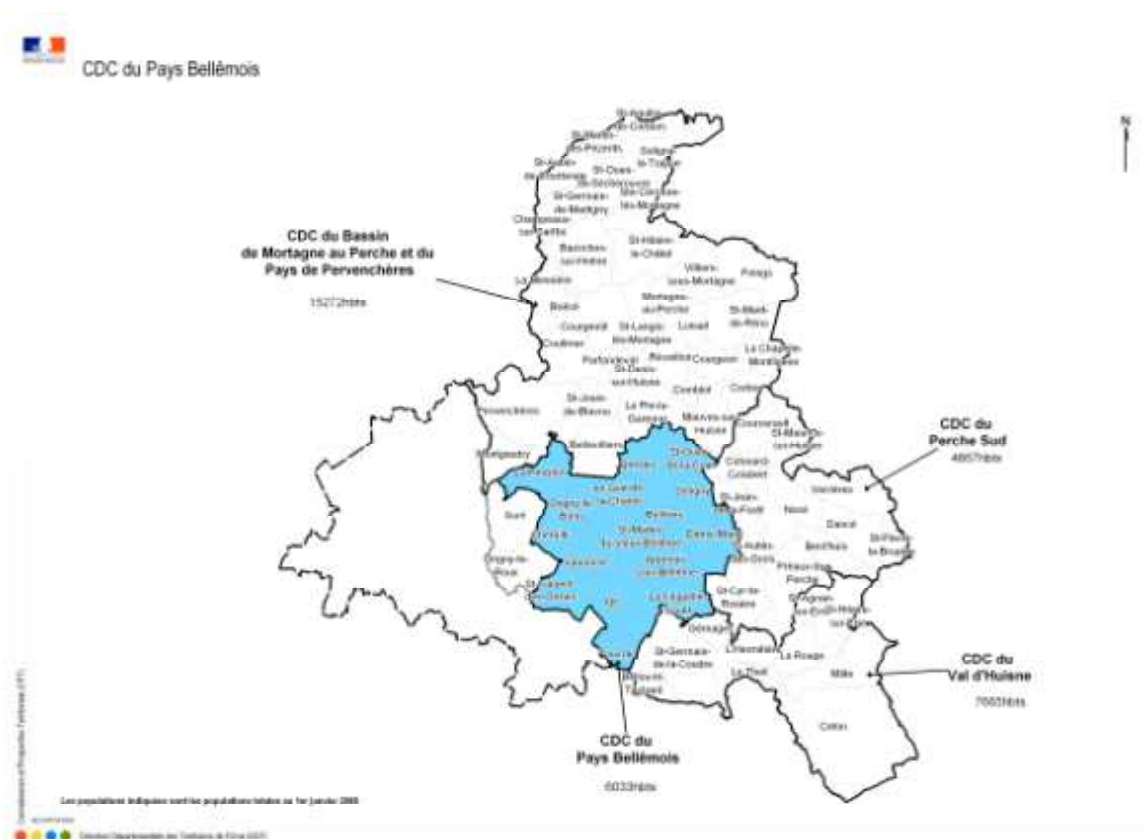
16 communes - 6 033 habitants

Le projet de schéma prévoyait un élargissement de la Communauté de communes du Pays Bellémois avec l'adhésion des communes de Suré (290 habitants), Origny-le-Roux (291 habitants), actuellement membre de la CdC du Saosnois (Sarthe) et La Perrière (296 habitants), membre de la Communauté de communes du Pays de Pervenchères, permettant d'accroître la solidarité financière.

Cette CdC s'organise autour de la commune de Bellême qui constitue un pôle d'attraction au sens de l'INSEE.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, consiste à rattacher la commune isolée de Saint-Ouen-de-la-Cour à la CdC du Pays Bellémois.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE REMALARDAIS

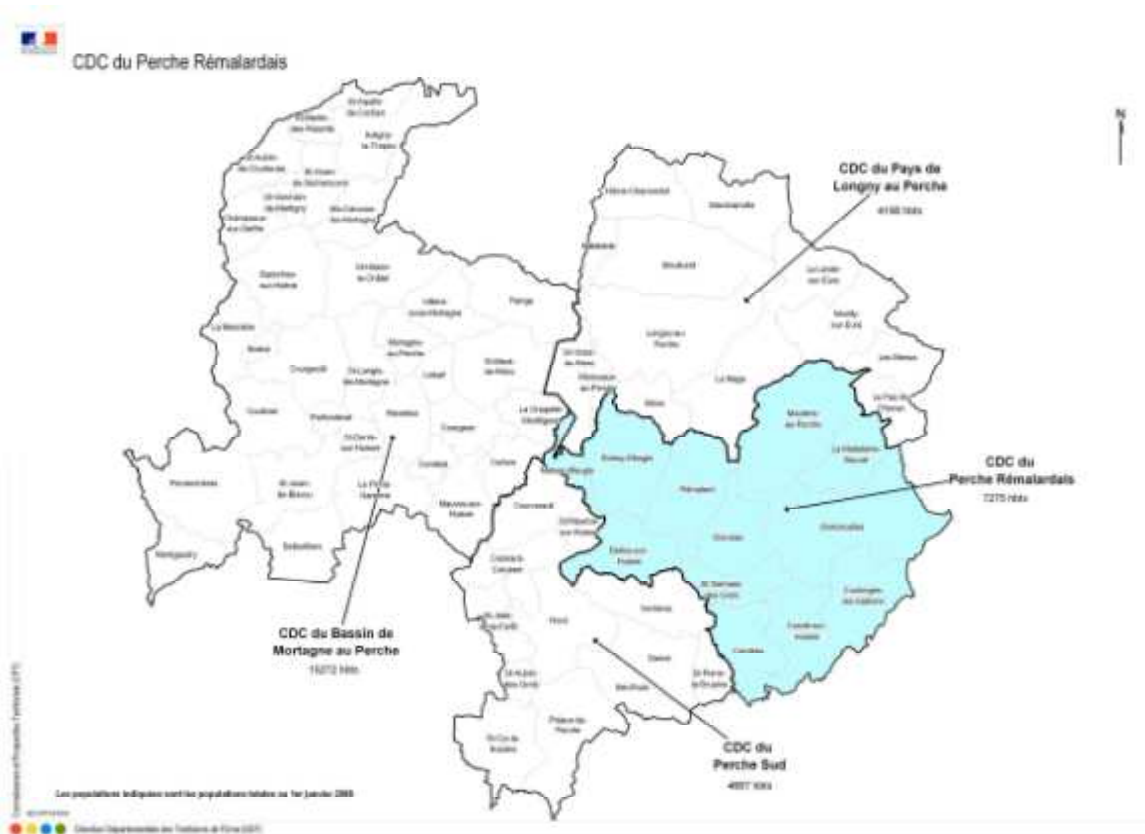
12 communes - 7 275 habitants

Le projet de schéma prévoyait un élargissement de la Communauté de communes du Perche Rémalardais avec le rattachement de la commune de Saint Maurice sur Huisne, membre de la CdC du Perche Sud mais liée aux communes de Maison – Maugis et Boissy – Maugis, membres de la Communauté de communes du Perche Rémalardais.

Organisée autour de la commune de Rémalard, qui est un pôle d'attraction au sens de l'INSEE, cette CdC constitue un pôle cohérent.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, prévoit le maintien de la commune de Saint-Maurice-sur-Huisne dans la CdC du Perche-Sud et le rattachement de la commune isolée de Condeau à la CdC du Perche Rémalardais.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



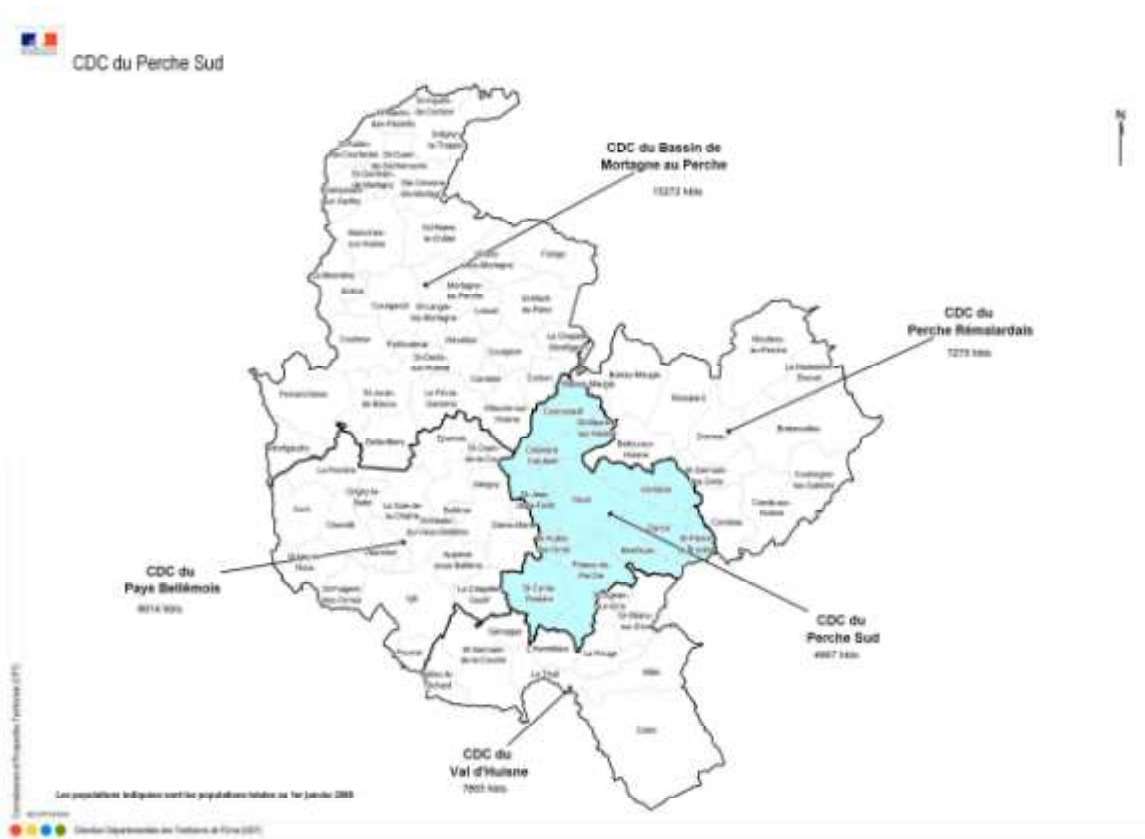
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE SUD

12 communes - 4 667 habitants

Le projet de schéma prévoyait un élargissement de la Communauté de communes du Perche Sud avec l'adhésion des communes isolées de Condeau et de Saint Ouen de la Cour ainsi que le rattachement de la commune de Saint Agnan sur Erre, membre de la CdC du Val d'Huisne, et le retrait de la commune de St Maurice sur Huisne pour la CdC du Perche Rémalardais.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, consiste à maintenir la CdC du Perche Sud en l'état avec le maintien de la commune de Saint-Maurice-sur-Huisne dans la CdC du Perche-Sud et de la commune de Saint-Agnan-sur-Erre dans la CdC du Val d'Huisne, et le rattachement de la commune de Condeau à la CdC du Perche Rémalardais et de la commune de Saint-Ouen-de-la-Cour à la CdC du Pays Bellémois.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'HUISNE

10 communes - 7 665 habitants

Le projet de schéma prévoyait une modification du périmètre de la Communauté de communes du Val d'Huisne avec le rattachement de la commune de Saint Agnan sur Erre à la Communauté de communes du Perche Sud.

Organisée autour de la commune de Rémalard, qui est un pôle d'attraction au sens de l'INSEE, cette CdC constitue un pôle cohérent.

L'amendement, adopté en séance du 16 décembre 2011, consiste au maintien de la commune de Saint Agnan sur Erre dans la Communauté de communes du Val d'Huisne et donc au maintien en l'état de la CdC du Val d'Huisne.

Ce projet a été validé par le vote global du 16 décembre 2011.

